

ARRETE n° 2026-0116

Portant sur la nomination du Responsable par intérim
de la coordination périodes en entreprises du programme SN

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu le règlement DFP visé par le CE du 05 juin 2025 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

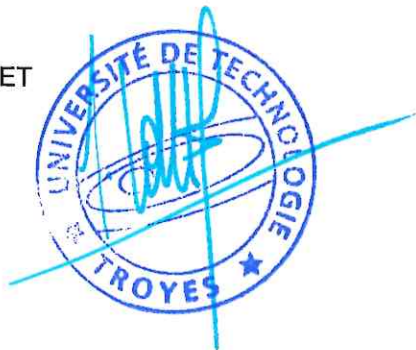
Madame Sandy MAHFOUZ, enseignante chercheuse, est nommée Responsable par intérim de la coordination périodes en entreprises du programme Systèmes Numériques à compter du 26 février 2026 jusqu'au 01 octobre 2026.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « Responsabilité de la coordination périodes en entreprises en formation à public unique » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 02 mars 2026,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP
Copies : Intéressée
DRH
Diffusion générale : www.utt.fr